

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/385

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de Bouygues ESS – TPRE Agence Nord en date du 04 décembre 2025,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'extension BT ENEDIS – 395 rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPE, par Bouygues ESS – TPRE Agence Nord , il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. Cette mesure prendra effet à partir **du 12 janvier 2026 et pour une durée de 30 jours**.

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par **Bouygues ESS – TPRE Agence Nord** et la vitesse sera réduite à 30 km/h.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de Bouygues ESS – TPRE Agence Nord,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales.



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 04 décembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON